



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE • YVELINES
COMMUNE LES LOGES-EN-JOSAS

DÉLIBÉRATION N°CM-2022-014

Séance du 14/04/2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Objet : Compte administratif 2021 - Commune

DATE DE LA CONVOCATION : 08/04/2022

DATE D’AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 08/04/2022

DATE D’AFFICHAGE DU COMPTE RENDU SUCCINCT : 22/04/2022

Nombre de conseillers	
En exercice	19
Présents	16
Représentés	3
Absents excusés	0
Votants	19

L’an deux mille vingt-deux, le quatorze avril, à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni, en mairie, 2 Grande Rue, aux Loges-en-Josas, sous la présidence de Madame Caroline DOUCERAIN, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

MMES Caroline DOUCERAIN - Sarah ANDRÉ - Houria BENSEKHRIA - Lyse-Marie CLISSON - Odile CONROY - Audrey COURTOIS - Nicole MARCHAIS - Sylvie PERRAUD - Arlette PEYTOUR - MM Jean-Jacques BRÉTÉCHÉ - Jean-Marie GÉRARD- Georges GÉRAULT - Franck GUGLIELMAZZI - Paul-Etienne LEGRAIS - Olivier LUCAS - Jean-Côme RIVIÈRE

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

M Sébastien MÉRIAUX ayant donné pouvoir à M Franck GUGLIELMAZZI
M Pierre-Yves PARISELLE ayant donné pouvoir à Caroline DOUCERAIN
MME Valérie PETITBON ayant donné pouvoir à MME Houria BENSEKHRIA

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

Néant.

Lesquels, formant la majorité des membres en exercice, ont pu délibérer.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

MME Sylvie PERRAUD

Madame Caroline DOUCERAIN, Maire, ne prend pas part à la discussion précédant le vote et ne participe pas au vote du compte administratif 2021,

Madame Sylvie PERRAUD, Maire-adjointe chargée de la commission Finances présente le compte administratif 2021,

VU le code général des collectivités territoriales,

**Après avoir entendu l'exposé de Madame Sylvie PERRAUD, Première adjointe,
LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré,**

APPROUVE le compte administratif 2021 de la commune tel qu'il a été présenté :

SECTION FONCTIONNEMENT

DIT que les dépenses effectuées s'élèvent à la somme de (A) : 1 977 319,99 €

DIT que les recettes effectuées s'élèvent à la somme de (B) : 2 303 721,19 €

▪ avec un résultat de l'exercice de l'année 2021 de : (D=B-A) : 326 401,20 €

▪ avec un résultat antérieur reporté de : (E) : 438 814,69 €

▪ avec un résultat à la clôture de l'année 2021 de : (F=D+E) : 765 215,89 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DIT que les dépenses réellement effectuées s'élèvent à la somme de (G) : 570 358,79 €

DIT que les recettes réellement effectuées s'élèvent à la somme de (H) : 1 202 137,00 €

▪ avec un résultat à la clôture de l'exercice précédent (année 2020) de (I) : - 234 533,81 €

▪ avec un résultat de l'exercice de l'année 2021 de (J=H-G) : 631 778,21 €

▪ avec un résultat de clôture de l'année 2021 de (K=I+J) : 397 244,40 €

DIT que, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter des mesures de publicité.

NE PREND PAS PART AU VOTE : 1 (MME Caroline DOUCERAIN)
SUFFRAGE EXPRIMÉ : 19
MAJORITÉ REQUISE : 10
POUR : 18
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.



Les Loges-en-Josas, le 22/04/2022

Le Maire,

C. Doucerain

Caroline DOUCERAIN

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Compte administratif 2021 - Commune

Date de transmission de l'acte : 22/04/2022

Date de réception de l'accusé de
réception : 22/04/2022

Numéro de l'acte : CM-2022-014 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 078-217803436-20220414-CM-2022-014-DE

Date de décision : 14/04/2022

Acte transmis par : Isabelle JACQUES

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires